

## **COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES**

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **SEANCE DU JEUDI 25 OCTOBRE 2018 À 20 H 00**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq du mois d'octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers en exercice : 13**

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (10) :**

BELHADDAD Abdelhamid, BERARD Claude, BORDON Gérard, BOZON-VAILLE Françoise, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LATTARD-PRUVOT Agnès, MARTIN-COCHER Olivier, SORNET Emilie.

**Absents (3) :**

COMBET François, LAPERROUSE Madeleine, MORVAN Yves.

**Procurations (3) :**

COMBET François à DELEGLISE Christian  
LAPERROUSE Madeleine à Gérard BORDON  
MORVAN Yves à GIRARD Philippe

**Secrétaire de séance :**

BOZON-VAILLE Françoise

Validation du compte rendu de la séance du 12 septembre 2018.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **I. DEMISSION D'UN ADJOINT ET TRANSMISSION DE SES DELEGATIONS ;**

Philippe GIRARD présente la démission, pour raison de santé, de son adjoint François COMBET. Il précise que François COMBET démissionne de son mandat d'adjoint, mais reste présent au sein du Conseil Municipal en tant que Conseiller. Philippe GIRARD ajoute que cette démission a été acceptée par le préfet en date du 11 octobre.

Après concertation, il apparait que 2 membres des commissions de François COMBET seraient les plus à même de reprendre ses délégations comme suit :

- Bernard GROS, pour ce qui concerne les déchets, l'assainissement et la défense incendie ;
- Christian DELEGLISE pour la forêt, le bois énergie, le bois de chauffage, l'eau, les sources et réservoirs ;

La formulation de ces délégations va être étudiée.

VOTE : 13 pour

## II. INCORPORATION DES BIENS SANS MAITRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL ;

Philippe GIRARD rappelle que le 31 mai 2017, les services de la préfecture nous ont fait parvenir pour affichage pour une durée de 6 mois, la liste des Biens inconnus par les services des Domaines. (Ces Biens sont considérés comme n'ayant pas de maître lorsqu'ils n'ont pas de propriétaire connu, ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers).

A l'issue de la publicité de 6 mois, et suite à l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2018 confirmant que ces Biens sont présumés sans maître, Monsieur le Maire propose l'incorporation des Biens dans le domaine communal.

VOTE : 13 pour

## III. 4 DELIBERATIONS SUITE A LA DERNIERE REUNION DE REGIE ;

- 1) Après avoir approuvé la signature du contrat ATOS WORLDGRID pour l'achat et l'intégration du système d'information Linky, il faut aujourd'hui approuver les statuts de l'association ELD METERING responsable du Groupement des ELD (Entreprises Locales de Distribution).

Après consultation de fournisseurs, l'ELD METERING a fait le choix de la société MATOOMA pour un contrat unique concernant le partage d'un point d'accès au réseau télécom indispensable pour la relève de données des concentrateurs Linky.

VOTE : 11 pour

01 contre (Françoise Bozon-Viaille)

01 abstention (Claude Bérard)

- 2) Dans le cadre du projet de sécurisation de l' « entrée Nord de la commune », un marché de maîtrise d'œuvre concernant les réseaux secs (électricité et téléphone) est proposé par le Cabinet Profils Etudes.

La régie expose sa part de prise en charge de maîtrise d'œuvre

- |   |              |
|---|--------------|
| - Mission avant-projet et projet :                      | 2 256.00 €HT |
| - Mission passation des contrats et marchés :           | 712.50 €HT   |
| - Mission direction et exécution des travaux :          | 2 612.50 €HT |
| - Mission assistance lors des opérations de réception : | 356.25 €HT   |

TOTAL :

**5 937.50 €HT**

VOTE : 13 pour

- 3) Suite à la demande du Comptable du Trésor Public, la régie, afin de procéder à des ajustements concernant l'actif 2018, propose le retrait de certaines immobilisations.

VOTE : 13 pour

- 4) Différents contrats et accords de rattachement au périmètre Régie Electrique sont à signer concernant l'achat de l'électricité sous obligation d'achat.  
Il a été fait le choix de la société AGREGIO

VOTE : 13 pour

#### **IV. MODIFICATION DES STATUTS DU SPM ;**

Philippe GIRARD rappelle que le Syndicat de Pays de Maurienne (SPM) rassemble à la fois des communes et les 5 communautés de communes du Territoire de la Maurienne, explique qu'afin de simplifier et rationaliser le fonctionnement du SPM, une réflexion a été menée. Cette réflexion a notamment porté sur l'étude de l'adhésion des 5 communautés de communes de Maurienne en lieu et place des communes, avec un comité syndical composé de 56 délégués titulaires et 56 suppléants, ainsi que sur le transfert de nouvelles compétences comme GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), l'Eco-mobilité et l'enseignement artistique. La 4C disposera de 10 délégués titulaires et 10 suppléants. Ces changements entraînent une modification des statuts du SPM. Pour notre commune, Philippe GIRARD et Gérard BORDON se portent candidat pour être respectivement titulaire et suppléant.

VOTE : 13 pour

#### **V. DELIBERATION POUR L'ACHAT ET LE FINANCEMENT D'UNE EPAREUSE ;**

Gérard BORDON fait part au Conseil Municipal de la nécessité de remplacer l'épareuse endommagée. En effet, l'ancienne épareuse, acquise en février 2008, était largement sous-dimensionnée pour les travaux d'élagage forestiers. Au mois de juin le mat de cette épareuse s'est brisé net et la réparation était impossible. Il a donc fallu prendre une décision en urgence du fait du délai de livraison et pour pouvoir bénéficier d'un prix très compétitif, dit de « basse saison », ainsi que d'un taux d'emprunt particulièrement intéressant. Le prix initial était de 35 800 € HT, il est passé à 29 400 € HT et le taux d'emprunt est de 0,9 % sur 12 mois. L'épareuse sera livrée prochainement, et le remboursement du prêt débutera en avril 2019.

Gérard BORDON demande l'accord du Conseil Municipal.

Olivier MARTIN-COCHER et Emilie SORNET regrettent que tous les élus n'aient pas été informés préalablement de l'achat effectué en juillet.

VOTE : 13 pour

#### **VI. REFACTURATION DE LA TOEM AUX LOCATAIRES DE BÂTIMENTS COMMUNAUX AINSI QU'AUX ASSOCIATIONS ;**

Suite à la délibération du 8 octobre 2016, afin de couvrir en partie le coût demandé par le SIRTOMM, tous les habitants de la commune sont redevables de la TEOM. Les occupants du patrimoine communal, locataires et associations, en sont ainsi assujettis.

VOTE : 13 pour

#### **VII. ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES REGIE ;**

Philippe GIRARD fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur le Percepteur de La Chambre, concernant la prise en charge de produits irrécouvrables pour le budget de la Régie d'électricité de 2018 d'un montant de 1 287,29 €.

VOTE : 13 pour.

## **VIII. DIVERS**

- Philippe GIRARD informe le Conseil Municipal de la pétition en ligne de l'« APPEL DE BUIS » concernant la prédation du loup ;
  - Philippe GIRARD propose de nommer des Conseillers pour la commission de contrôle des listes électorales ; Françoise BOZON-VAILLE, Christian DELEGLISE, Yves MORVAN, Abdelhamid BELHADDAD et Emilie SORNET sont volontaires ;
  - Le Conseil Municipal est informé que dans un dossier porté en justice, qui oppose la Commune à Madame et Monsieur Rilliard, la Commune a gagné en Cassation, et redevient donc définitivement propriétaire du dernier lot non construit ;
  - Le projet « école numérique » a été validé pour un montant de 6000 € subventionné à 50% par l'Etat. Il s'agit de l'achat de rétroprojecteurs interactifs et de tablettes ;
  - Au niveau cantonal, pour le centenaire de l'armistice de 1918, la commémoration aura lieu le 10 novembre à 15 heures à La Chambre. Ce même jour, une exposition se tiendra à la salle Belledonne à St Rémy à 11 heures.
- Le 11 novembre, à Sainte Marie, la cérémonie aura lieu à 11 heures 45, en présence de la Chorale Cœur de l'Arc et les élèves de la classe CHAM du collège ;
- Concernant le bâtiment communal, le Grand Châtelard, une transaction de reprise est en cours, un compromis de vente sera signé prochainement ;
  - Claude BERARD évoque l'essai de différents aménagements (rétrécissement, chicane, ou écluse...) sur la route de l'Aura, et insiste sur l'impact sécuritaire de ces installations ;
  - En raison de nombreuses demandes, et d'une saison particulièrement clémente, la fermeture annuelle de la déchèterie est reportée au 30 novembre 2018 ;
  - Abdelhamid BELHADDAD informe le Conseil Municipal que les travaux d'installation de l'aire de jeux de La Pallud sont terminés, et que les administrés semblent très contents de ces éléments de jeux et de sport ;
  - Emilie SORNET, au nom du Comité d'Animation des 2 Cuines fait part d'un besoin de local pour entreposer le matériel de l'association. Un compte rendu d'étude concernant l'usage en sécurité de La Fruitière sera réalisé avec l'aide de l'architecte de la commune ;
  - Emilie SORNET également membre du CA du Comité d'Animation des 2 Cuines évoque un article paru dans le journal La Maurienne et déplore les informations erronées contenues dans cet article ;
  - Une réunion AFP est fixée le 5 novembre à 18 heures.

La séance est levée à 23h30